

# ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE

*act*4nature  
France



© Arnaud Bouissou / Terra



## POUR RECONQUÉRIR LA BIODIVERSITÉ, GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE SON ACTIVITÉ, FÉDÉRER SES SALARIÉS ET SES CLIENTS

En mesurant et diminuant l'impact de leurs activités, les entreprises participent, aux côtés des territoires, des associations et des fédérations professionnelles, à la préservation et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes tout en assurant leur pérennité. L'initiative « Entreprises engagées pour la nature – act4nature France » vise à aider les entreprises à faire émerger et à valoriser leur plan d'actions en faveur de la biodiversité.

### En tant qu'entreprise, pourquoi suis-je concernée ?

Les derniers rapports et publications scientifiques\* sur le sujet l'attestent : un « dangereux déclin de la biodiversité » est observé dans le monde et la France n'est pas épargnée. Un constat alarmant puisque nos vies, comme les activités économiques dépendent d'une biodiversité en bonne santé.

Les entreprises ont, directement ou indirectement (via leurs fournisseurs, clients, partenaires) un impact majeur sur la biodiversité, tout en étant dépendantes d'un certain nombre de services rendus par la nature.

Leur responsabilité englobe l'ensemble des pressions exercées sur la nature, sur leur territoire comme à l'échelle internationale, à travers leur chaîne de valeur ou de production, leur chaîne d'approvisionnement ou les décisions d'investissements, quel que soit le secteur d'activité.

Cette interdépendance entre économie et biodiversité est source de risques mais également d'opportunités si elle est prise en compte dans la stratégie de l'entreprise.

52 %

DES FRANÇAIS  
VEULENT VOIR  
LES ENTREPRISES  
S'ENGAGER  
PRIORITAIREMENT  
SUR L'ENVIRONNEMENT  
ET LE CLIMAT. \*\*

### Pourquoi agir ?

L'entreprise qui décide d'agir pour la biodiversité peut tirer de son action de nombreux avantages pour son activité, ses salariés, ses clients et les territoires où elle est implantée :

- ◆ **se positionner sur de nouveaux marchés de produits ou de services « verts »**, augmenter ses parts de marché et développer de nouveaux modèles économiques ;
- ◆ **sécuriser ses chaînes d'approvisionnement en matières premières** et optimiser ses coûts (réduction des coûts et plus grande efficacité opérationnelle) ;
- ◆ **anticiper la réglementation** pour mieux gérer les obligations à venir ;
- ◆ **accéder à des financements qui intègrent de plus en plus de critères environnementaux** (pressions exercées par les actionnaires et investisseurs) ;
- ◆ **améliorer sa notoriété** en répondant aux préoccupations et exigences environnementales croissantes des consommateurs et clients ;
- ◆ **fédérer ses salariés en donnant du sens à l'activité** et gagner en attractivité auprès des futures recrues ;
- ◆ **innover en s'inspirant du vivant** (biomimétisme, solutions fondées sur la nature...) ;
- ◆ **renforcer son ancrage territorial** auprès des citoyens, salariés, élus, acteurs présents sur le territoire en s'inscrivant dans des dynamiques partenariales et collectives en faveur de la biodiversité locale.

\* Rapport des experts de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) disponible sur [www.ipbes.net](http://www.ipbes.net)  
Synthèse des principaux messages clés (AFB) disponible sur [www.afbiodiversite.fr/documentation/conclusions-de-lipbes](http://www.afbiodiversite.fr/documentation/conclusions-de-lipbes)

\*\* Sondage IFOP publié en avril 2019 et mandaté par l'Observatoire de la matérialité.

# S'ENGAGER

## DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS POUR CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONCRÈTES, MESURABLES ET AYANT UN EFFET POSITIF SUR LA BIODIVERSITÉ

L'initiative « Entreprises engagées pour la nature – act4nature France » est ouverte aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'activité, initiées ou débutantes en matière de biodiversité et qui veulent s'engager concrètement.

### Comment candidater ?

Les entreprises s'engagent en faveur de la biodiversité à travers la signature de 10 principes communs (au recto) puis la formulation d'un plan d'actions à l'aide d'un formulaire disponible en ligne. Ce plan d'actions s'appuie sur la formulation d'objectifs SMART :

- ◆ **Spécifique** : ensemble d'actions pouvant être de nature diverse et avoir des liens directs et indirects avec la biodiversité.
- ◆ **Mesurable** : il est possible d'en suivre la mise en œuvre effective par des indicateurs d'impacts, de risques et de progrès ; il est également possible d'en identifier, suivre et évaluer les effets sur l'état de la biodiversité et sur l'évolution des comportements d'acteurs.
- ◆ **Additionnel et pertinent** : qui va au-delà du respect de la législation et de la réglementation et qui est additionnel par rapport à la politique passée et actuelle de l'entreprise. La mise en œuvre des actions conduit à des effets positifs, significatifs, matériels, directs ou indirects, sur la biodiversité – sans effets négatifs.

◆ **Réaliste** : en cohérence avec l'ensemble des activités de l'entreprise signataire, que ce soit en termes d'évitement, réduction des impacts négatifs ou de mesures favorables à la biodiversité. Les objectifs des actions sont définis de façon proportionnée à la taille, aux moyens et aux activités de l'entreprise.

◆ **Temporellement encadré** : les objectifs et les actions prévues évoluent et s'intègrent dans une ambition progressive, afin d'améliorer la performance écologique de l'entreprise. C'est un véritable programme, ayant une durée explicite et des dates de mise en œuvre.

L'entreprise engagée rend compte de l'exécution de son plan d'actions au bout de deux ans ou au terme de son engagement, si la durée de celui-ci est inférieure à deux ans.



**POUR REJOINDRE L'INITIATIVE, TOUTES LES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR :**

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>





© shareanddare / Vidot Philippe

## Quels sont les avantages du dispositif ?

S'inscrire dans l'initiative « Entreprises engagées pour la nature - act4nature France » permet :

- ◆ de faire partie d'une **dynamique multi acteurs aux côtés de l'Etat**, des fédérations professionnelles, des têtes de réseaux, des associations et des scientifiques ;
- ◆ d'avoir les outils pour structurer et **mettre en œuvre un plan d'actions en faveur de la biodiversité** ;
- ◆ intégrer certaines de ces actions dans sa stratégie **RSE (Responsabilité sociétale de l'entreprise)** ;
- ◆ **d'accéder au « club des engagés »**, ses ressources et nombreux services : partage d'expériences, valorisation nationale, journées d'échanges thématiques, formations, réseau, etc ;
- ◆ **de participer et de valoriser ses actions** à l'occasion d'événements nationaux et internationaux tels que le Congrès mondial de la nature (Marseille en juin 2020), le Forum biodiversité et économie organisé tous les deux ans ou encore des événements organisés par le ministère de la Transition écologique et solidaire ;
- ◆ **de bénéficier des synergies avec la communauté des acteurs « Engagés pour la nature »** (territoires et partenaires).

## PAR QUOI COMMENCER ?

- > je m'informe sur ce qu'est la biodiversité à l'aide des documents « ressources » qui sont à ma disposition sur la plateforme dédiée.
- > je réalise un état des lieux pour mieux comprendre la relation entre la biodiversité et l'activité de mon entreprise en m'appuyant sur les outils (formulaire, guide pour l'action) mis à ma disposition.
- > je mobilise le dirigeant de l'entreprise pour qu'il signe les 10 principes communs et je dépose, dans un délai d'un an, mon plan d'actions via le formulaire en ligne.

Pour rejoindre l'initiative, toutes les informations sont disponibles sur <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>



© Daniel Joseph-Reinette / Terra

## Les 10 principes communs

**Nous, entreprises engagées pour la nature, nous engageons à respecter les 10 principes communs suivants :**

- 1** Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles.
- 2** Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès.
- 3** Évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès, et, lorsque c'est pertinent pour la prise de décision, évaluer économiquement nos impacts et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes.
- 4** Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions tout au long de nos chaînes de valeur, de la production des matières premières naturelles jusqu'à la fin de vie des produits après usage par les consommateurs.
- 5** Éviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser nos impacts, en visant au cas par cas au moins une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité, dans nos activités et zones géographiques d'influence, et en prenant en compte les besoins d'adaptation des écosystèmes au changement climatique.
- 6** Développer en priorité des solutions fondées sur la nature, en nous assurant que leur mise en œuvre est conduite de façon scientifiquement fondée et bénéfique pour la biodiversité, notamment en promouvant une certaine variété dans ces solutions.
- 7** Intégrer la biodiversité dans notre dialogue avec les pouvoirs publics, de manière à appuyer la prise en compte de cet enjeu dans les politiques publiques ; lorsque nous y sommes invités, contribuer aux stratégies nationales pour la biodiversité des pays dans lesquels nous intervenons.
- 8** Sensibiliser et former nos collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers ; promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature et accorder une reconnaissance à ces actions et pratiques.
- 9** Mobiliser les ressources et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions concrètes et en assurer le suivi.
- 10** Rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et de nos plans d'actions volontaires individuels déposés au titre de l'initiative « Entreprises engagées pour la nature - act4nature France ».

# ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE

act4nature  
France

« Entreprises engagées pour la nature – act4nature France » est une démarche du ministère de la Transition écologique et solidaire portée par l'Agence française pour la biodiversité. Elle constitue le volet « entreprises » de l'initiative « Engagés pour la nature », aux côtés des territoires et des partenaires qui les accompagnent et se mobilisent auprès des citoyens. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

UN DISPOSITIF



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité. Tous vivants ! » vise à mettre en œuvre cet objectif. Il a vocation à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité afin de renforcer l'action de la France en faveur de cet enjeu planétaire.

Pour en savoir plus :



Rendez-vous sur :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>



et sur les réseaux sociaux :

**#engagespourlanature**



Tous engagés  
pour la biodiversité

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage formeront l'Office français de la biodiversité.